

F3SCT DES DEUX-SEVRES

Procès-Verbal Séance du 25 juin 2024

La séance est ouverte par Mme la Directrice Académique à 9h00.

Étaient présents :

Représentants titulaires des personnels :

Mme Élise LASSERRE (FSU/CGT)
Mme Céline GROSSET (FSU/CGT)
Mme Marion JULLIEN (UNSA)
M. Johann BARANGER (UNSA)
M. Sébastien COUROT (UNSA)
Mme Sophie VINCONNEAU (FNEC/FP/FO)
Mme Sandrine DUMAS (SGEN/CFDT)

Représentants suppléants des personnels :

Mme Esther BAUBEAU (FSU/CGT)
M. Manuel DUBREUIL (FSU/CGT)
Mme Anne-Laure SALMON (FSU/CGT)
M. Vincent TEXIER (FSU/CGT)
M. Olivier LESQUELEN (FSU/CGT)
M. Adrien CRINIÈRE (UNSA)
Mme Mariane MADEUX (UNSA)
Mme Ilona COMAS (FNEC/FP/FO)
Mme Marianne SEDDOH (SGEN/CFDT)

Représentant de l'administration :

Mme Véronique GUGGIARI, IA-DASEN
M. Guillaume STOLL, Secrétaire Général
M. Eric SANCHEZ, IEN ASH

Autres Participants :

Mme Charlotte JOUEN-RAIMBAULT,
conseillère départementale de prévention
Mme Isabelle BERGER, Responsable du
SAGEF, Bureau support du FSCSASD79

En l'absence du secrétaire de la F3SCT, monsieur le Secrétaire général demande qui prend en charge le secrétariat : Mme Salmon (FSU) répond qu'elle va assurer cette mission.

Madame la Directrice académique informe qu'elle est attendue à une autre réunion à 11h00 et demande aux représentants de la F3SCT de bien vouloir leur faire part des questions qu'ils auraient à poser.

Mme la Directrice fait part d'éléments graves survenus ce week-end concernant deux élèves du département. Des cellules d'écoute ont été mises en place.

La FSU/CGT lit une déclaration liminaire (voir en PJ).

Arrivée d'un représentant de la FSU/CGT à 9h10

L'UNSA lit une déclaration liminaire (voir en PJ).

Arrivée d'un représentant de FNEC/FP/FO à 9h15

FNEC/FP/FO lit une déclaration liminaire (voir en PJ).

Madame la Directrice académique rappelle qu'elle défend l'école publique et ses valeurs humanistes, garantes de l'égalité des chances.

En ce qui concerne les PIAL, il n'est pas question de détériorer les conditions de travail des AESH, même si le périmètre des PIAL est modifié.

La FSU affirme que les changements d'affectation déjà prévus vont avoir des conséquences négatives.

Madame la Directrice académique s'engage à ce que leurs trajets ne s'en trouvent pas rallongés.

Monsieur l'IEN ASH précise plusieurs points :

Le changement de paramètres des PIAL répond aux demandes de la DGESCO, correspondant aux PAS (Pôles d'appui à la scolarité)

Ce process , à la rentrée 2025, répondra aux attendus des PAS.

Dans ce nouveau paramétrage, le lieu de domicile de chaque AESH a été examiné pour éviter qu'ils ne soient déplacés au-delà de 20 km de leur résidence familiale.

Cela s'est passé en deux temps :

- affectation sur l'établissement tête (pilote) de PIAL,
- redéploiement par le pilote en fonction des besoins.

Sur 700 AESH, 100 d'entre eux ont connu des modifications liées à ce nouveau paramétrage. 30 à 40 d'entre eux ont demandé une révision d'affectation au sein du nouveau PIAL.

L'affectation en établissement sera faite par les pilotes de PIAL.

A ce jour, toutes les affectations ne sont pas précisément finalisées.

En ce qui concerne les PAS, il précise que ceux-ci s'adressent à tous les élèves à besoins particuliers, même sans RQTH par la MDPH.

Le déploiement des PAS est programmé jusqu'en 2027.

Il serait souhaitable que cela puisse se faire assez rapidement dans le département.

Madame la Directrice académique ajoute que les AESH qui rencontreraient des difficultés doivent le signaler au service.

La FSU/CGT craint que le territoire d'affectation des AESH s'en trouve étendu.

Madame la Directrice académique s'engage à ce que ce ne soit pas le cas.

La FSU/CGT regrette le caractère tardif de la communication des affectations, prévu à la rentrée.

Madame la Directrice académique répond que le département est moins déficitaire en AESH que d'autres, mais que les affectations dépendent du lieu d'affectation des élèves.

Un travail d'anticipation doit être fait avec la MDPH pour avoir un accès direct aux notifications.

Cette redéfinition des territoires répond à des nécessités de gestion, mais n'a de répercussions que sur les pilotes de PIAL, pas sur les AESH.

A une question concernant le grand nombre d'observations dans le RSST, madame la Directrice académique répond qu'aucune demande de protection fonctionnelle n'a été refusée.

Elle ajoute que lorsque les équipes de circonscription se déplacent et font des préconisations, elle souhaite que celles-ci soient suivies. C'est un travail collectif et les responsabilités sont partagées.

En ce qui concerne les élèves perturbateurs, un IEN et un CPD climat scolaire ont une mission sur ce thème et peuvent se déplacer dans les écoles.

Par ailleurs, un partenariat avec l'établissement A est en cours d'élaboration.

Madame la Directrice académique estime qu'il ne faudrait pas trop externaliser le traitement des situations : l'aide extérieure ne doit être qu'exceptionnelle. Il en va de la crédibilité des acteurs concernés.

Parallèlement, on ne peut pas accepter, collectivement, certains comportements d'élèves violents.

Madame la Directrice académique est favorable à ce qu'un travail soit réalisé au sein de la F3SCT sur la prévention de ces situations de violences.

La FSU/CGT estime qu'en conseil pédagogique, l'IEN ne devrait pas intervenir vis-à-vis d'un enseignant, afin de ne pas décrédibiliser ce dernier. Par ailleurs, elle souhaiterait une réponse plus rapide.

Madame la Directrice académique répond que cela sera traité en conseil d'IEN. Elle est favorable à la tenue d'une F3SCT tôt dans l'année scolaire.

La FSU/CGT revient sur les décisions prises ayant des conséquences sur le travail des personnels. Elle souhaiterait que les représentants soient réunis et consultés afin de construire ensemble un projet.

Madame la Directrice académique est favorable aux groupes de travail et à une F3SCT sur des sujets transversaux, afin de dépasser les situations individuelles dont le traitement ne résout pas la problématique.

La FSU/CGT revient sur le traitement en interne des situations difficiles : c'est le cas dans la majorité des cas, avant d'avoir recours au RSST.

En ce qui concerne les affectations des AESH, elle a constaté des changements non rationnels et non souhaités.

Madame la Directrice académique répond que les AESH doivent s'adresser au service concerné.

Monsieur l'IEN ASH ajoute qu'une communication en ce sens a été faite. Un dialogue est mis en place.

La FNEC/FP/FO interroge sur l'action des IEN quand les familles sont menaçantes. Elle souhaiterait une intervention écrite de la DASEN ou de l'IEN, suivie d'un retour à destination des équipes.

Madame la Directrice académique approuve.

Par ailleurs, la FNEC/FP/FO affirme que l'observation dans le RSST n'arrive qu'en dernier recours, après avoir dû supporter des comportements intolérables et épuisants.

Madame la Directrice académique souligne l'importance de la prévention vis-à-vis des élèves qui nuisent au collectif. Des mesures conservatoires peuvent être prises.

La FSU/CGT souhaiterait que les IEN complètent le RSST : elle cite un cas (école B) où la réponse est faite par la direction, alors que selon elle cela devrait revenir au chef de service. Elle lit un extrait du pv de la F3SCT académique qui précise que le SG n'a pas connaissance d'une procédure académique de réponse aux RSST

Madame la Directrice académique répond que c'est une procédure reposant sur les usages départementaux et que la position arrêtée sera communiquée. En outre, il convient de différencier une réponse apportée d'un rendu de comptes ; les IEN n'ont pas de rendus de comptes à faire dans le RSST.

La FSU/CGT estime que l'on peut s'appuyer sur des travaux déjà conduits, avant de faire de nouveaux groupes de travail.

Madame la Directrice académique répond qu'on ne doit pas réécrire les textes législatifs ou les vadémécums existants.

Les groupes de travail doivent porter sur des thématiques autres, par exemple : la création de grilles d'analyse de repérage de situations particulières avec certains élèves.

Départ de monsieur l'IEN ASH à 10h15.

1- Approbation du PV du 09 avril 2024

Le PV de la séance précédente est soumis au vote :

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : unanimité moins une abstention.

Le PV est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2- Situations particulières

- Etablissement C

Madame la Directrice académique décrit une difficulté de communication et d'adaptation de la nouvelle principale-adjointe, fragilisée, mais qui a surmonté ce moment difficile. Les compétences pour sa titularisation ont été avérées par l'IA-IPR et la cheffe d'établissement.

L'UNSA estime que des impairs ont pu être commis de part et d'autre, et si des manquements ont pu être constatés, cela a eu des conséquences disproportionnées.

Madame la directrice académique répond que cette collègue reconnaît les difficultés qu'elle a rencontrées, mais qu'elle manifeste un véritable engagement et une dynamique positive.

La FSU/CGT estime que les réponses écrites aux observations dans le RSST ont été mal vécues et contre productives (demande de bienveillance...).

Madame la Directrice académique répond que si des erreurs d'organisation ont bien eu lieu, davantage de bienveillance aurait aidé la principale adjointe.

La FSU/CGT ajoute que dès novembre, les équipes ont sollicité la principale. Les observations dans le RSST sont venues ultérieurement.

L'UNSA interroge sur le fait que peut-être, était-il insuffisant que des réponses n'aient été données que par le biais du RSST.

Madame la directrice académique répond que le RSST n'a pas été exclusif d'autres moyens de traitement de la situation.

- Ecole D

Madame la Conseillère départementale de prévention rappelle le contexte dégradé avec de nombreux arrêts de travail.

Une audience a eu lieu le 13 juin avec Madame l'A-DASEN et Madame l'IEN de circonscription.

L'IEN et les CPC se sont déplacés au sein de l'école. Un suivi par l'équipe de circonscription sera assuré jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'enseignant brigade soutien est présent tous les jours à l'école.

La FSU/CGT ajoute qu'un des personnels a souhaité arrêter son métier d'enseignant et 3 autres ont demandé leur mutation.

Elle ajoute qu'on sent la tension monter dans certains quartiers. Une médiation serait-elle possible, en lien avec la collectivité ?

Madame la Directrice académique répond qu'elle est en lien régulier avec les renseignements territoriaux. Par ailleurs, le travail d'accompagnement va se poursuivre. Un projet de cité éducative est en cours d'élaboration : un financement permettra des projets à long terme.

- Ecole E

22 observations ont été émises dans le RSST. De nombreux dysfonctionnements se sont produits.

Une enseignante, qui souhaitait être mise en doublette sur sa classe a obtenu satisfaction sur une courte durée, à son retour d'arrêt maladie.

La FNEC/FP/FO relève que 19 observations ont été faites par une même enseignante : elle estime qu'on a laissé la situation se dégrader, jusqu'à l'arrêt de travail pour « accident professionnel » de cette enseignante.

Madame la Directrice académique répond que ces métiers doivent s'exercer dans les meilleures conditions possibles. Mais en ce qui concerne la gestion de classe, si cela relève de l'Education Nationale, celle-ci est composée des personnels qui exercent leur profession et de la façon dont ils le font.

Bien entendu, l'accompagnement des personnels à la gestion de classe est perfectible.

La FSU/CGT souligne la dégradation progressive dans les termes utilisés par l'enseignante pour décrire cette situation. Par ailleurs, la PEMF venue en appui a également fini par être en arrêt de travail.

Une plainte a été déposée par la mère de l'élève violent (certes retirée ensuite) sans que cela ait généré de réaction de l'IEN.

La FNEC/FP/FO ajoute qu'une erreur a été commise par une tentative maladroite de l'IEN visant à apaiser les choses.

Madame la Directrice académique répond qu'elle a toute confiance en l'expertise des IEN et en l'adaptation des réponses et des solutions qu'ils apportent. La F3SCT sert à croiser les regards, les focales, mais elle refuse que les IEN soient systématiquement critiqués sans raison objective.

Une F3SCT aura lieu en début d'année sur ces thématiques, ainsi qu'au CIEN.

Départ de Madame la Directrice académique à 10h55.

- Ecole F

2 observations dans le RSST ont été émises. Pour le premier cas, l'équipe de circonscription a organisé un travail. L'élève a depuis lors quitté l'école.

Dans le second cas, les situations ont été analysées et gérées, en lien avec l'équipe de circonscription et le CPD climat scolaire.

La FSU/CGT soulève la problématique d'élèves difficiles affectés tous sur la même classe ULIS. Qui décide de leur affectation ?

Monsieur le Secrétaire général répond que cette question d'affectation est un point sur lequel il faut être vigilant, mais qu'il existe des contraintes, relatives notamment au lieu de résidence des enfants.

L'Unsa indique que ce sont les enseignants référents qui affectent les élèves.

La FSU/CGT souhaite qu'en cas de transfert d'un élève une communication soit faite à la nouvelle école, à titre préventif.

- Etablissement G

La FSU/CGT cite le cas d'une famille très difficile.

Le professeur concerné a été en arrêt de travail. Pourquoi l'administration ne peut-elle pas porter plainte ?

La FNEC/FP/FO souhaiterait une information sur les accidents de service.

Monsieur le Secrétaire général répond que les informations sur les accidents de service sont accessibles.

L'UNSA indique qu'il s'agit d'une famille connue.

Un travail est en cours au niveau académique et devrait aboutir.

- Ecole H

La FSU/CGT évoque la question de l'école H où toute l'équipe est en situation de détresse. Une observation dans le RSST a été faite hier.

La FSU souligne également un problème de locaux peu adaptés pour permettre l'accueil des élèves de maternelle, qui plus est sans ATSEM. Cela s'ajoute au reste et crée un climat d'école très compliqué.

Enfin, à l'établissement G, il est possible que l'enseignante attaquée retrouve l'élève en 3^{ème} l'année prochaine.

3- Analyse des signalements RSST depuis le début de l'année scolaire 2023-2024 : problématiques décrites, réponses, destinataires

Madame la conseillère départementale de prévention commente les éléments projetés.

224 observations dans le RSST ont été faites dans le premier degré, 139 dans le second degré.

Dans le premier degré, les situations de RPS sont dominantes, suivent les agressions verbales et physiques. 60% des EPLE sont également concernés. Les RPS y sont dominants.

4- Bilan de la présence et de la mise à jour des DUERP dans les lycées : actualisation, élaboration collective des items

12 lycées sur 14 en possèdent un.

Les outils utilisés sont présentés, le choix est à la discrétion du chef d'établissement.

Ce n'est pas un document accessible aux membres de la F3SCT, sauf en cas de visite.

5- Bilan de la présence et de l'actualisation du Dossier Technique Amiante (DTA) dans les écoles du département.

Monsieur le Secrétaire général rappelle qu'un courrier a été envoyé en 2022 aux collectivités locales. Peu de réponses ont été reçues.

Une enquête nationale a été lancée en avril auprès des écoles et des EPLE afin de constituer une base de données.

A ce jour, nous n'avons pas de vision sur les réponses données.

Par ailleurs, et sans lien avec le sujet précédent, la FSU/CGT annonce que les problèmes de téléphonie sont réglés à l'école I.

6- Compte rendu des visites de la F3SCT 79 des écoles J,D et K

Une fois validés, le compte rendu et les préconisations devraient être transmis à chaque école concernée.

Le SGEN-CFDT souhaite savoir pourquoi les documents ne pas transmis plus largement.

L'UNSA suggère que le CPD « climat scolaire » apporte son expertise.

La FSU/CGT constate que dans les comptes rendus, certains passages ne sont pas anonymés.

La FNEC/FP/FO souhaite savoir ce que deviennent ces préconisations.

Monsieur le Secrétaire général répond qu'elles sont portées à la connaissance de Madame la Directrice qui avise au regard de la situation du département et des moyens dont elle dispose. Certaines peuvent être plus simples à mettre en œuvre que d'autres.

7- Avis de la F3SCT et réponses

Prendent part au vote : pour la FSU : 5, l'UNSA : 3, FO : 1 et le SGEN : 1.

Les réponses aux avis 23 à 28 sont présentées.

La réponse à l'avis n°28 appelle une observation de la FNEC/FP/FO. Il est demandé que chaque agent soit informé sur le DUERP. Or la réponse ne cite que les chefs d'établissement.

Départ d'un représentant d'UNSA à 11h55

L'avis n°29 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°30 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°31 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°32 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

Départ d'un représentant de la FSU/CGT à 12h00.

L'avis n°33 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°34 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°35 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°36 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°37 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°38 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°39 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°40 est soumis au vote: il est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

8- Jours de la semaine et horaire du matin ou de l'après-midi pour l'année scolaire 2024-2025

L'année prochaine, les F3SCT se tiendront les mardis, de préférence l'après-midi.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 12h15.

La secrétaire du F3SCT



Anne-Laure SALMON

La secrétaire de séance



Isabelle BERGER

La Présidente de séance
du F3SCT 79



Véronique GUGGIARI

